

Le Journal de Paris

Les PV pleuvent sur son scooter mal garé

La chasse aux deux-roues mal stationnés bat son plein dans la capitale. Avec parfois des abus qui viennent empoisonner la vie des amateurs de scooter et de moto.

S'absenter de Paris pendant les vacances et laisser son scooter mal garé peut comporter des risques. Clément, 29 ans, vient d'en faire la douloureuse expérience. « Je me suis absenté une semaine en juillet, explique cet habitant du XIV^e arrondissement. J'avais garé mon scooter sur le trottoir au fond de l'impasse où j'habite, comme je le fais depuis six ans sans aucun problème et sans gêne pour les piétons. A mon retour, j'avais six PV à 35 € pour stationnement gênant sur le pare-brise ! » La facture, 210 € au total, est bien difficile à avaler pour le jeune homme.

En agissant de la sorte, les agents sortent en effet du cadre de la loi. « Le stationnement gênant constitue une contravention instantanée, explique Remy Josseaume, juriste spécialisé en contentieux routier. Il ne peut donc être dressé qu'un seul PV, puis, si l'infraction est constatée une nouvelle fois, elle ne cesse que par l'enlèvement du véhicule, de manière volontaire par son propriétaire, ou de façon forcée en faisant appel au service de fourrière. Il n'est pas possible de verbaliser plusieurs fois un conducteur pour un même stationnement gênant si son véhicule n'a pas été enlevé ou déplacé entre-temps. »

Il n'a payé qu'une seule amende
Le nombre d'amendes pour stationnement gênant à l'encontre des deux-roues a littéralement explosé ces derniers mois. Entre 2008 et 2009, l'augmentation est de 38,76 %, un chiffre qui fait bondir les associations d'usagers de deux-roues comme la Fédération française des motards en colère. Environ 150 000 motos et scooters circulent chaque jour dans les rues de la capitale, mais seulement 36 000 places de parking leur sont réservées. En attendant la construction de nouvelles places – la mairie prévoit d'en créer 18 000 supplémentaires d'ici à 2014 – les conducteurs de deux-roues espèrent que les



QUAI DE L'HÔTEL-DE-VILLE (IV^e), MARDI. Le nombre d'amendes pour stationnement gênant à l'encontre des deux-roues a augmenté de presque 40 % entre 2008 et 2009. (LP/ALEXANDRE REMOND)

recommandations du préfet de police de Paris seront effectivement appliquées par ses services. Dans une circulaire datée de 2008, Michel Gaudin demandait « de faire preuve de discernement dans l'action de verbalisation [...] et d'apprécier si le véhicule à deux roues occasionne ou non une gêne réelle pour le cheminement des piétons ».

Clément a payé la première amende mais a lancé une procédure de contestation pour les cinq suivantes. « Face à un tribunal, c'est la relaxe assurée », assure Remy Josseaume. Un espoir pour les vacanciers qui pourraient se retrouver dans la même situation que Clément à la fin du mois d'août...
ATYMERIC RENOU

Le stationnement gratuit en août... sous conditions

Automobilistes ou motards, il ne faut pas faire n'importe quoi pendant vos vacances. Pendant le mois d'août, le parking auto est gratuit dans la plupart des rues de la capitale. Pensez toutefois à vérifier sur le site Paris.fr la liste complète des voies payantes pour éviter de retrouver un PV. Par ailleurs, la gratuité ne signifie pas que vous avez le droit de laisser votre voiture garée pendant trois se-

maines sur le même emplacement. Une automobile ne peut théoriquement pas rester plus de sept jours au même endroit. Au-delà, elle peut être considérée comme une voiture-ventouse et partir en fourrière. Enfin, pas de vacances pour le stationnement gênant : les scooters ou les voitures mal garés sont bel et bien passibles d'une amende de 35 €.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Lutetia racheté par un groupe israélien



(LP/MAR MENOU)

La société Louvre Hôtels a annoncé ce week-end qu'elle avait vendu le Lutetia au groupe hôtelier israélien Alrov. Le montant de la transaction, non communiqué, pourrait s'élever à plus de 150 M€. Le nouveau propriétaire ambitionne de faire du Lutetia le nouveau palace de la rive gauche. Ce rachat est en tout cas un symbole : durant l'Occupation, le Lutetia avait été réquisitionné par les nazis, qui y avaient installé leur service de renseignements. L'hôtel avait ensuite servi au logement des rescapés des camps à leur libération.

À NOTER

Périple à vélo contre les abus de la psychiatrie

Mylène est prête. Son vélo aussi. Présidente de l'association la Commission des citoyens pour les droits de l'homme, elle partira ce matin, à 8 heures, de la place de la Bastille avec six autres compagnons pour un périple de 500 km. Objectif : s'opposer à la future loi Bachelot sur la psychiatrie. « Une de mes amies a été internée, et j'ai ainsi pu constater les abus de la psychiatrie en France », souligne-t-elle. La délégation manifestera devant quatorze hôpitaux psychiatriques avant de se rendre, vendredi, à la Commission européenne de Bruxelles. ■ Pour tout renseignement : www.ccdh.fr.

IL Y A... 4 ANS

L'aménagement